

**CDDRA du CHABLAIS
2010 – 2016**

**Commission thématique Agriculture Environnement Forêt du jeudi 03 juin 2010
Compte rendu**

Liste des présents

Jacqueline GARIN, Chef de projet CDDRA ; Jean-Pierre FILLION, Président SIAC ; Michel MEYNET, Président SIVOM Haut-Chablais ; Jean-Paul MOILLE, Conseiller régional rapporteur du CDDRA ; Jean-Noël BAUDIN, Animateur Projet de Territoire SIAC ; Anne-Sophie BAUD, CCCL ; Jean-François JULIAN, ONF ; Diego CATTANEO, S2C Guide du patrimoine ; Monique COMPAROT, SIEERTE ; Astrid BAUD-ROCHE, SIEERTE ; Bertrand DEVILLE, SIEM ; Martial DRAY, S2C Hydrogéologie ; Jean-Pierre FAVRE, CCBC ; Clet-Noël GENTRIC, Syndicat des forestiers privés ; Daniel GRANGE, Président S2C ; Anne GUYOMARD, SIAC ; Bernadette JORDAN, SIVOM Haut-Chablais ; Yves LAMY, S2C ; Roger PLASSAT, AAIPPLA ; David BENSADOUN, Directeur CCCL ; Claudine DUMAS, Lind'Art ; Danielle BLACHE, CCPE ; Stéphane PUGIN-BRON, Directeur CCVA ; Manouchka AUGUSTE, Prioriterre ; Louis NECKER, Fondation Ripaille ; Pierre Sébastien BURNICHON, Fondation Ripaille ; Mélissa VESIN, SIAC / S2C

Liste des excusés

Pascal BEL, Conseiller général ; François MUGNIER, Conseiller général ; Joseph PERREARD, Maire de Ballaison ; Gaston LACROIX, Conseiller général Maire de Publier ; Frédéric ZORY, Conseiller général Maire d'Orcier.

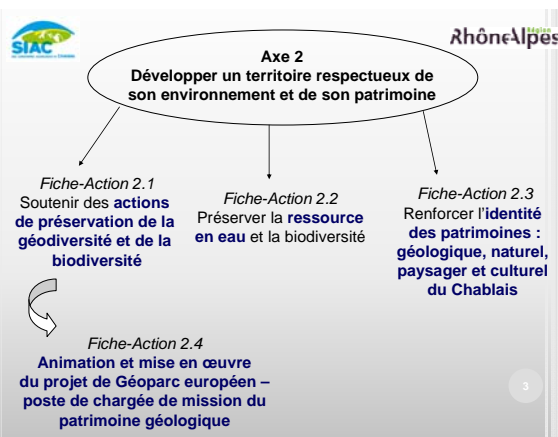
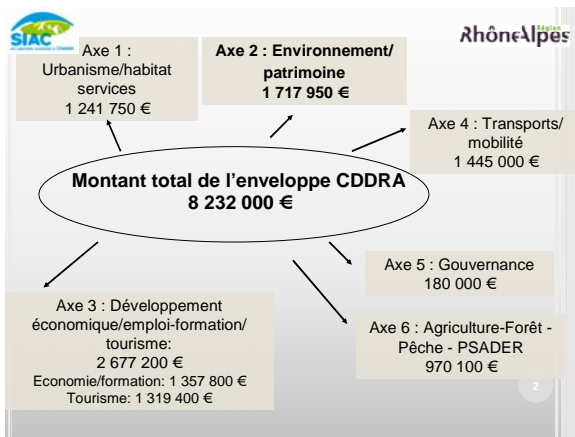
Accueil et présentation

M. Fillion et Mme Garin introduisent la réunion. Mme Garin rappelle l'historique et le calendrier à venir. Elle précise le rôle de la commission thématique qui émet un avis sur les dossiers présentés et le comité de pilotage qui vote les projets.

M. Meynet rappelle le rôle d'avis et l'importance de la commission sur la présentation des dossiers. La réunion se décompose en deux parties : une partie environnement et une partie agriculture-forêt.

Mme Garin précise que l'axe 2 a été validé en comité de pilotage le 06 mai et présenté au comité d'avis à la Région Rhône-Alpes le 25 mai 2010.

1. Présentation des fiches actions de l'axe 2



Fiche-Action 2.1 Soutenir des actions de préservation de la géodiversité et de la biodiversité

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts Prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Communication/promotion du projet de Géoparc européen	SIAC et collectivités	95 000	30% (F)	28 500	66 500
Diagnostic des Espaces naturels remarquables ou sensibles sur le territoire	Collectivités	48 500	30% (F)	14 550	33 950
Haies paysagères	Collectivités Chablais	250 000	30% (F/I)	75 000	175 000
Sentier à vocation naturaliste	Collectivités Pays du Gavot	118 000	30% (I)	35 400	82 600
TOTAL		511 500		153 450	358 050

Fiche-Action 2.2 Protéger la ressource en eau et la biodiversité

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Etude de gestion des eaux pluviales	Collectivités Haut-Chablais	100 000	30% (F)	30 000	70 000
Etudes contre l'érosion des berges	Collectivités Thonon	50 000	30% (F)	15 000	35 000
Etude lutte contre l'eutrophisation et l'envasement des lacs	Collectivités CCVA	100 000	30% (F)	30 000	70 000
Document expérimental de sensibilisation à l'environnement	Collectivités Chablais	10 000	30% (F)	3 000	7 000
TOTAL		260 000		78 000	182 000

Fiche-Action 2.3 Renforcer l'identité des patrimoines : géologique, naturel, paysager et culturel du Chablais

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Mise en œuvre de la Route géologique et de ses géostés	SIAC et collectivités	1 333 330	30% (I)	400 000	933 330
Actions d'animation de découverte du patrimoine naturel et géologique	SIAC et collectivités	366 666	30% (I)	110 000	256 666
Itinéraires pédestres géologiques de découvertes virtuelles	SIAC, collectivités, associations	70 000	30% (F)	21 000	49 000
Valorisation de sites patrimoniaux	Collectivités, sites remarquables	1 666 668	30% (I)	500 000	1 166 668
Chemins de Traversée	Maison des Arts de Thonon-Evian	1 000 000	30% (F)	300 000	700 000
TOTAL		4 436 667		1 331 000	3 105 667

Fiche-Action 2.4 Animation et mise en œuvre du projet de Géoparc européen – poste de chargée de mission du patrimoine géologique

Objet	Maître d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Animation et mise en œuvre du projet de Géoparc européen (poste de chargée de mission patrimoine géologique)	SIAC	300 000	50% sur 3 ans (F)	75 000	225 000
Réalisation du dossier de candidature UNESCO du projet de Géoparc européen	SIAC	35 000	30% (F)	10 500	24 500
TOTAL		335 000		85 500	249 500

Tableau de synthèse générale Axe 2 :

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Fiche-Action 2.1	SIAC, Collectivités	511 500	153 450	358 050
Fiche-Action 2.2	Collectivités	260 000	78 000	182 000
Fiche-Action 2.3	SIAC, collectivités, MATE...	4 436 667	1 331 000	3 105 667
Fiche-Action 2.4	SIAC	335 000	85 500	249 500
SOUS-TOTAL AXE 2		5 543 167	1 647 950	3 895 217
Réserve AXE 2			70 000	
TOTAL AXE 2			1 717 950	

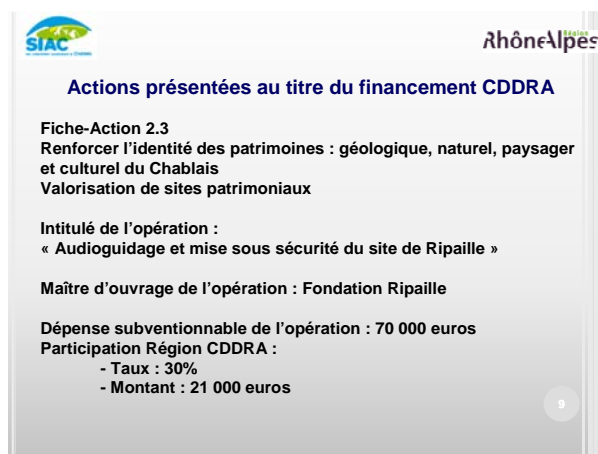
Commentaires et remarques :

Pas de commentaires.

2. Présentation des demandes de financements des premières actions

Présentation des deux projets de la Fondation Ripaille.

« Chillon-Ripaille, deux joyaux de la civilisation savoyarde »



Actions présentées au titre du financement CDDRA

Fiche-Action 2.3
Renforcer l'identité des patrimoines : géologique, naturel, paysager et culturel du Chablais
Valorisation de sites patrimoniaux

Intitulé de l'opération :
« Audioguidage et mise sous sécurité du site de Ripaille »

Maître d'ouvrage de l'opération : Fondation Ripaille

Dépense subventionnable de l'opération : 70 000 euros
Participation Région CDDRA :
- Taux : 30%
- Montant : 21 000 euros

« Audioguidage et mise sous sécurité du site de Ripaille »

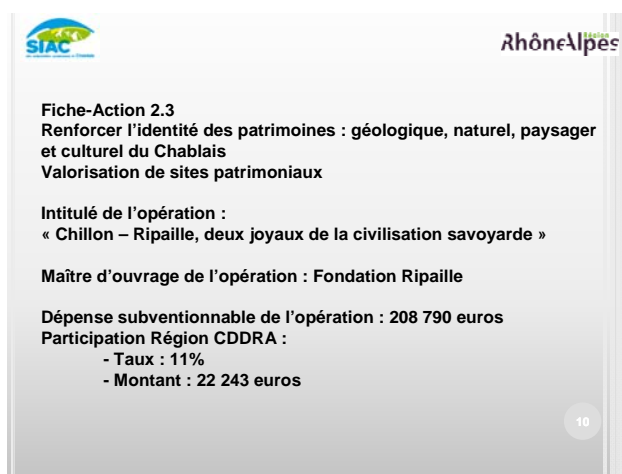
M. Necker, Président de la Fondation Ripaille, précise que la Fondation cherche à développer le rayonnement du château en attirant les touristes et les locaux. M. Burnichon présente le projet en deux parties issu d'un projet scientifique et culturel : améliorer l'accueil, mettre en œuvre l'audioguidage et la mise en sécurité.

L'action 1 prévoit la production d'un film rappelant l'histoire de Ripaille et la réalisation d'une salle d'interprétation Amédée VIII en lien avec le château de Chillon (INTERREG)

L'action 2 prévoit le projet d'audioguidage.

M. Burnichon rappelle l'importance de réaliser les deux opérations simultanément.

Remarque de la Région Rhône-Alpes : non prise en compte de la mise en sécurité.



Fiche-Action 2.3
Renforcer l'identité des patrimoines : géologique, naturel, paysager et culturel du Chablais
Valorisation de sites patrimoniaux

Intitulé de l'opération :
« Chillon – Ripaille, deux joyaux de la civilisation savoyarde »

Maître d'ouvrage de l'opération : Fondation Ripaille

Dépense subventionnable de l'opération : 208 790 euros
Participation Région CDDRA :
- Taux : 11%
- Montant : 22 243 euros

Commentaires et remarques :

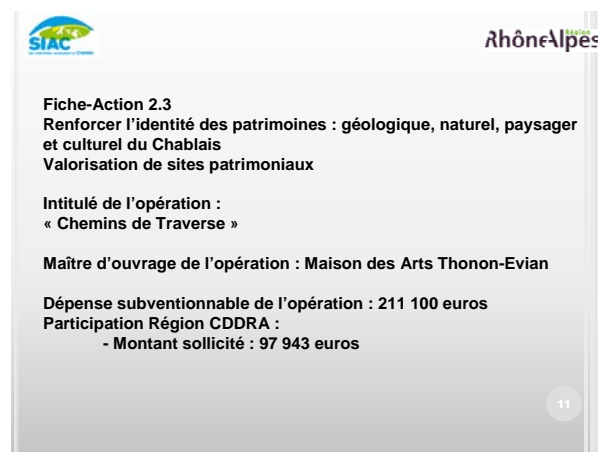
M. Moille demande d'abaisser les charges de personnel. Mme Garin donne des précisions sur les charges de personnel qui s'élève à 44 000 euros équivalent à un temps plein. M. Burnichon indique le montage classique des dossiers INTERREG. Mme Garin souligne que

les 44 000 euros seront peut-être retiré pour le calcul de la demande CDDRA. M. Moille précise que les postes sont réservés à l'animation générale. M. Grange pose la question des moyens de communication utilisés. M. Burnichon souligne que le budget communication a été multiplié par deux. Il évoque la réalisation d'une journée de croisière pour la presse. M. Necker indique la mise en valeur de deux joyaux de la culture savoyarde (Ripaille et Chillon) et le souhait d'être complémentaire et de mener des actions en commun. Mme Garin précise la volonté de travailler en réseau avec le Chablais et les territoires voisins. M. Necker évoque le réseau Léman sans Frontière. Mme Garin exprime l'importance des réseaux et pose la question du nombre d'entrées au château. M. Burnichon répond que le nombre d'entrée s'élève à 24 000 visiteurs avec un objectif de 26-28 000 visiteurs par an et une augmentation de l'entrée de 2 euros. M. Fillion souligne l'importance du réseau et que la mise en œuvre d'un projet géologique passe par cela. M. Lamy pose une question sur les films et s'ils seront communs avec le château de Chillon. M. Burnichon répond qu'1/3 des films sera commun et le reste différent. Mme Baud évoque l'importance du forfait famille très présent en France. M. Burnichon indique qu'il sera mis en place pour l'exposition actuelle. Le montant global de la fiche Chillon-Ripaille sera réétudié avec les services de la Région Rhône-Alpes au vu des remarques. Des modifications du plan de financement interviendront.

Présentation des deux projets de la Maison des Arts Thonon-Evian

« Chemins de Traverse édition 2010 »
« Paysage et patrimoine géologiques »

Présentation des « Chemins de Traverse édition 2010 »



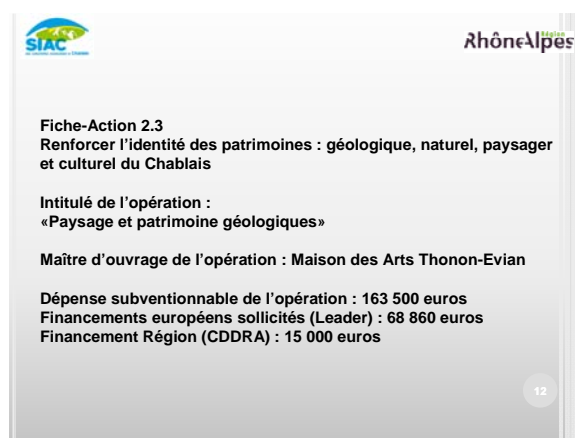
M. Vautherot rappelle le contexte et la demande du CDDRA de concevoir un projet pour le territoire. Il rappelle l'historique. L'année 2010 a pour objectif de donner une cohérence et une continuation au projet. Il souligne l'organisation des transports et que les personnes les plus éloignées puissent se rendre à Thonon pour participer aux spectacles. Il ajoute que les manifestations sont étendues au-delà de juin jusqu'en septembre.

Commentaires et remarques :

Mme Garin fait état de l'erreur dans le plan de financement. M. Baudin le corrige oralement.

M. Lamy évoque le besoin d'une procédure de travail. M. Fillion souligne la différence entre commission et comité de pilotage.

Présentation du projet « Paysage et patrimoine géologiques »



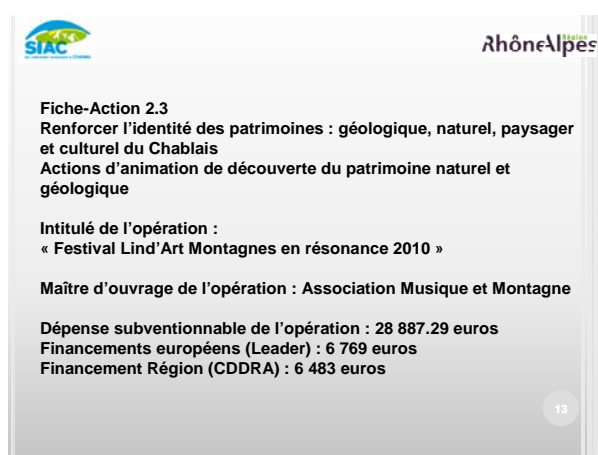
M. Vautherot précise que ce projet culturel est en lien avec la démarche de projet de Géoparc européen portés par le SIAC. Le volet 2010/2011 s'organise autour de conférences en présence de trois photographes, le projet de Land'art avec trois artistes en résidence et les collèges, la réalisation d'œuvre in situ et un conte musical amateur. L'objectif de ces évènements est de renforcer le lien avec le territoire.

Commentaires et remarques :

Mme Garin évoque l'obligation de programmer le projet sur 2 ans (2010-2011). M. Vautherot explique les raisons calendaires de cette demande. Mme Garin pose la question de la dégressivité dans Leader. M. Dray évoque l'importance du volet photographique. M. Vautherot précise que cela est envisagé dès 2011. Mme Charmot souligne l'intérêt d'associer les enfants de collège à la géologie. M. Vautherot indique l'obligation d'accueillir également des spécialistes en plus de l'aspect land'art. M. Lamy propose un concours photo avec enfant et collège. M. Vautherot répond que cette approche est en cours sur ce thème. Il sera proposé de valider en comité de pilotage que ces actions seront présentées de manière dégressive du même montant (30%, 25%, 20%).

Présentation du Festival Lind'Art « Montagnes en Résonances » édition 2010

3^{ème} édition qui aura lieu sur Morzine et Montriond.



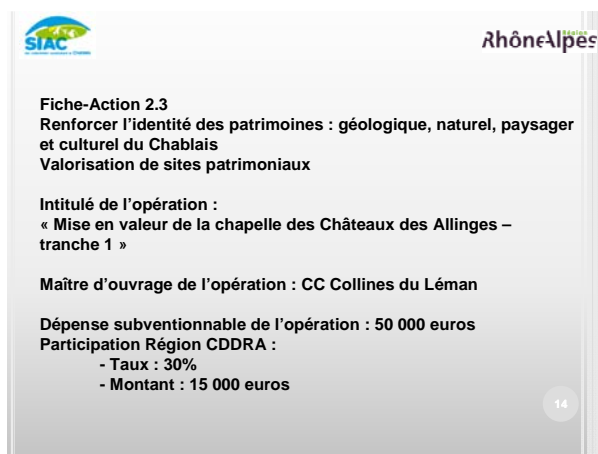
Commentaires et remarques :

Mme Garin indique que ce projet est financé sur les deux prochaines années (2010-2011). M. Moille souligne le faible chiffre de la billetterie. Le manque de communication de la manifestation est évoqué mais cela sera corrigé pour l'édition 2010.

Le Lind'art a déjà bénéficié d'un financement CDRA (2009) et dans l'hypothèse de la validation des critères de la fiche action précédente, le financement 2010 sera de 25% et 2011 (la dernière année) à 20%.

Présentation des deux projets de mise en valeur de la chapelle des Châteaux des Allinges, CCCL

M. Fillion présente la fiche et le plan de financement.



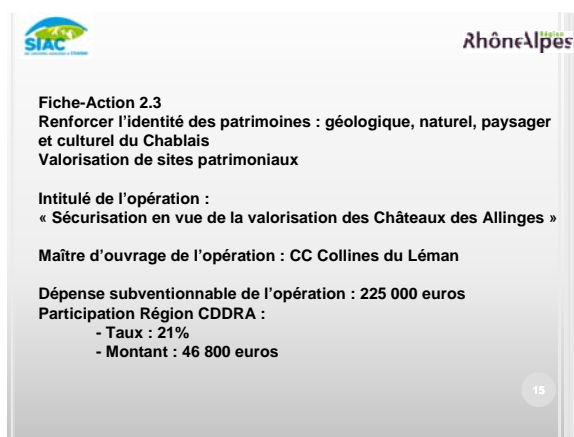
Nous rappelons que le Château des Allinges a bénéficié d'un financement dans le premier contrat au titre de l'action « valorisation des sites majeurs culturels du Chablais ».

Commentaires et remarques :

M. Dray évoque l'importance du site au niveau géologique et regrette le manque de table d'orientation, d'explications sur l'ancrage du site et sa préservation. Mme Garin fait référence à la route géologique. M. Moille indique de motiver davantage les fiches de développement durable. Mme Baud-Roche souligne la nécessité de mise en valeur du rôle social des Allinges par le biais des chantiers d'insertion. M. Moille et Mme Baud-Roche sont d'avis de l'écrire dans la fiche.

Présentation du projet de sécurisation en vue de la valorisation des Châteaux des Allinges, AVER, CCCL

Présentation par M. Fillion.



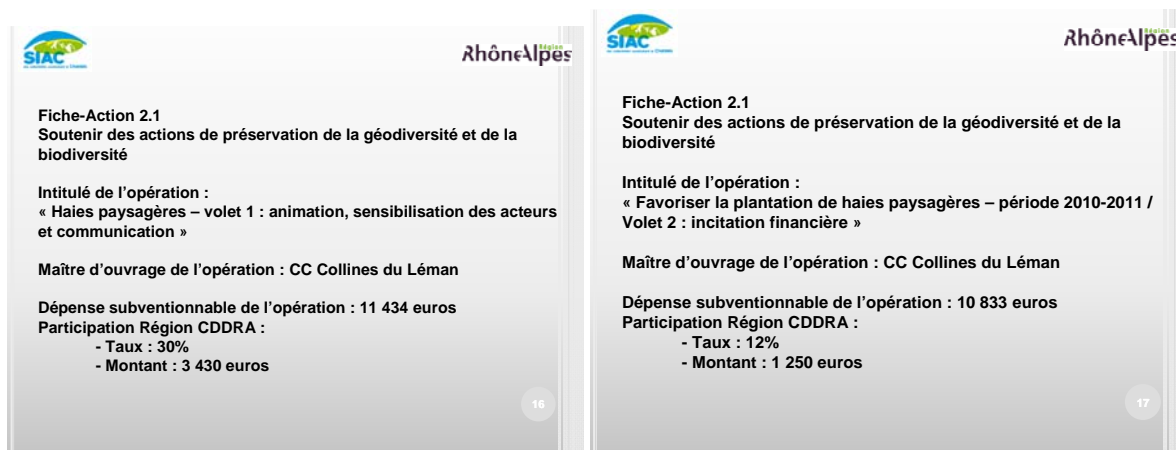
Commentaires et remarques :

M. Moille exprime la volonté de motiver la demande.

Mme Baud pose la question si le dossier de la Visitation entre dans cette opération de valorisation des sites. Oui, cela rentre dans cette fiche-action 2.3.

Présentation des haies paysagères

Présentation par Mme Baud.



Commentaires et remarques :

M. Grange exprime le fait que le dispositif des haies paysagères est important dans la valorisation paysagère pour la population locale et les visiteurs. Les haies paysagères ont une importance écologique, pour la ressource en eau... Au niveau du compostage, les haies paysagères produisent moins de déchets. Un travail important est à entreprendre avec les services de la CCCL afin de prendre en compte les aspects sociaux et environnementaux dans le projet.

M. Lamy note que certaines espèces devraient être exclues comme l'acacia qui tue les feuillus.

M. Déage souhaiterait une réunion d'information sur les pratiques de compostage.

Mme Garin précise que deux fiches actions (aide aux privés et animation/communication) sont présentées.

M. Moille et Mme Garin indiquent la mise en œuvre d'un cahier des charges pour l'attribution des aides aux usagers des haies paysagères et sera validé au prochain comité de pilotage.

Mme Baud demande un accompagnement pour cela. Elle ajoute la prise de conscience de l'importance de cette action dans le CDRA et de l'appliquer désormais dans tous les territoires. Elle exprime l'importance de l'inscrire dans les PLU. Mme Charmot regrette la mauvaise connaissance de l'importance de ces haies paysagères.

Mme Garin rappelle que l'opération est financée pour 3 ans avec une priorité pour les logements sociaux.

Présentation des Itinéraires Alpestres édition 2010



Présentation par M. Meynet.

Ce dossier concerne uniquement la maîtrise d'ouvrage SIAC.

Participation Conseil général : 20%

Leader : 21%

Région Rhône-Alpes : 30%



Dispositif n°313 du Plan de développement Rural Hexagonal
Fiche action CDDRA 2.3

Intitulé de l'opération :
« Itinéraires Alpestres 2010 »

Maître d'ouvrage de l'opération : SIAC



Dépense subventionnable de l'opération : 20 180.67 euros
Financements européens (Leader) sollicités : 6 054.20 euros
Financement Région (CDDRA) : 6 283.46 euros

19

Commentaires et remarques :

Pas de commentaires.

Présentation du dossier de candidature UNESCO du projet de Géoparc européen



Dispositif n°323D du Plan de développement Rural Hexagonal
Fiche action CDDRA 2.4

Intitulé de l'opération :
« Dossier de candidature Géoparc UNESCO »

Maître d'ouvrage de l'opération : SIAC

Dépense subventionnable de l'opération : 15 900 euros
Financements européens (Leader) sollicités : 5 606.88 euros
Financement Région (CDDRA) : 4 834.68 euros



18

Le travail est en cours pour l'année 2010-2011. La rédaction du dossier est réalisée par Mme Guyomard avec un soutien ingénierie et la participation du Conseil Scientifique.

Commentaires et remarques :

Pas de commentaires.

Animation poste de coordination 2^{ème} semestre 2010 (juin – décembre 2010)



Dispositif n°323D du Plan de développement Rural Hexagonal
Fiche action CDDRA 2.4

Intitulé de l'opération :
« Animation et expertise géologique »

Maître d'ouvrage de l'opération : SIAC

Dépense subventionnable de l'opération : 34 500 euros
Financements européens (Leader) sollicités : 12 056.61 euros
Financement Région (CDDRA) : 8 611.87 euros

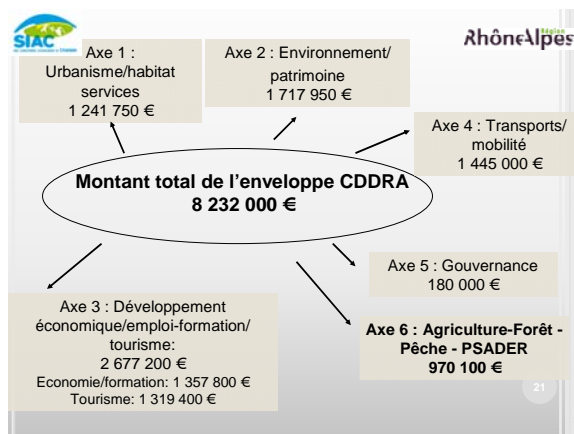
20

Commentaires et remarques :

La question de valider la demande de subvention pour un an à compter de juin 2010 est soulevée.

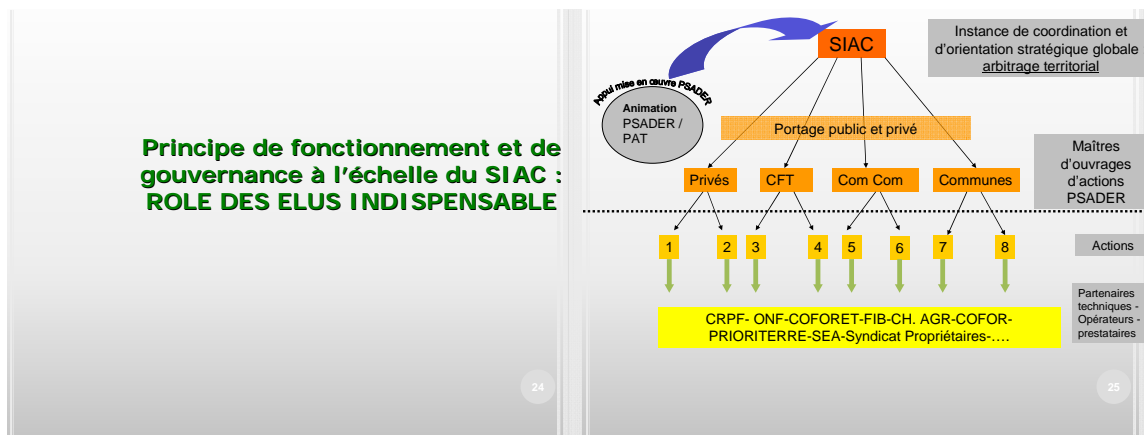
PSADER – volet agricole du CDDRA

1. Présentation des fiches actions de l'axe 6.



Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels	Conseil Régional	Autres
Fiche-Action 6.1a Agriculture économiquement viable, vivable, transmissible	Collectivités, ch. Agr., associations et groupements, agriculteurs	728 000	218 500	509 500
Fiche-Action 6.1b Agriculture répondant aux attentes sociales	Collectivités, chambre d'Agriculture, coopératives, structures collectives	450 000	135 000	315 000
Fiche-Action 6.1c Agriculture valorisante de l'environnement	Collectivités, chambre d'Agriculture, structures collectives	638 000	191 400	446 600
Fiche-Action 6.2a Valoriser la ressource bois	CRPF, collectivités, privés, FIB	874 000	262 200	611 800
Fiche-Action 6.2b Rôle environnemental de la forêt	Collectivités	60 000	18 000	42 000
Fiche-Action 6.2c Rôle social de la forêt	Collectivités	254 000	105 000	149 000
Fiche-Action 6.3 Pêche professionnelle lacustre	APERA, AAIPPLA	80 000	40 000	40 000
Fiche-Action 6.4a Animation PSADER	SIAC	156 556	78 328	78 228
Fiche-Action 6.4b Cohabitation avec les acteurs du territoire	Collectivités, chambre d'Agriculture	30 000	9 000	21 000
SOUS-TOTAL AXE 6		3 270 556	1 057 428	2 213 128
Réserve AXE 6			- 87 328	
TOTAL AXE 6			970 100	

2. Présentation de la proposition de gouvernance à l'échelle du SIAC dans la mise en œuvre des programmes d'actions PSADER/PAT par Jean-François VEILLE



Axes politiques du PAT

7 axes politiques suite au PAT à valider par les élus :

1. Développer les installations d'unités de production de chaleur sur le Chablais
2. Suivre les volumes récoltés et récoltables en bois énergie
3. Mobiliser les acteurs du territoire sur un projet commun
4. Rémunérer au plus juste les maillons de la filière
5. Organiser le stockage et définir les équipements
6. Développer les circuits courts
7. Être capable d'exporter hors du territoire des produits bois énergie

Objectif du plan d'action du PAT

5 objectifs permettant d'élaborer le programme d'actions:

- Objectif 1: Augmenter régulièrement la demande en bois énergie
- Objectif 2: Mobiliser plus de ressources locales, notamment en forêt privée
- Objectif 3: Sécuriser les approvisionnements : des fournisseurs et des chaufferies
- Objectif 4: Optimiser les investissements de chaudières
- Objectif 5: Optimiser la logistique d'approvisionnement

Réaliser un plan d'action compatible avec le PSADER et complémentaire

Articulation entre les actions du PSADER et du PAT

30

PSADER: Objectif 6.2 – Soutenir l'exploitation du potentiel...

3 fiches actions :

- 6.2 a : Mobiliser plus de bois....
- 6.2 b : Préserver le rôle environnemental de la forêt
- 6.2 c : Garantir le rôle social

5 actions PSADER correspondent aux objectifs PAT 2, 3 et 5

Objectif 2: Mobiliser plus de ressources locales, notamment en forêt privée

Objectif 3: Sécuriser les approvisionnements : des fournisseurs et des chaufferies

Objectif 5: Optimiser la logistique d'approvisionnement

31

Actions PSADER SIAC	Objectif PAT
Développer les plans de massif	Objectif 2: Mobiliser plus de ressources locales, notamment en forêt privée
Réaliser des schémas de desserte et de mobilisation	Objectif 2: Mobiliser plus de ressources locales, notamment en forêt privée
Développer les bourses foncières	Objectif 2: Mobiliser plus de ressources locales, notamment en forêt privée
Appui au débardage par câble	Objectif 2: Mobiliser plus de ressources locales, notamment en forêt privée Objectif 3: Sécuriser les approvisionnements : des fournisseurs et des chaufferies
Développer les plateformes de stockage bois énergie	Objectif 5: Optimiser la logistique d'approvisionnement

Les objectifs 1 et 4 du PAT pourront être développés par d'autres dispositifs que le PSADER

32

Un programme d'actions bois énergie détaillé sera remis au SIAC après la validation des axes stratégiques par les élus.

33

A noter : les objectifs 1 et 4 du PAT pourront être développés par d'autres dispositifs que le PSADER.

Commentaires et remarques :

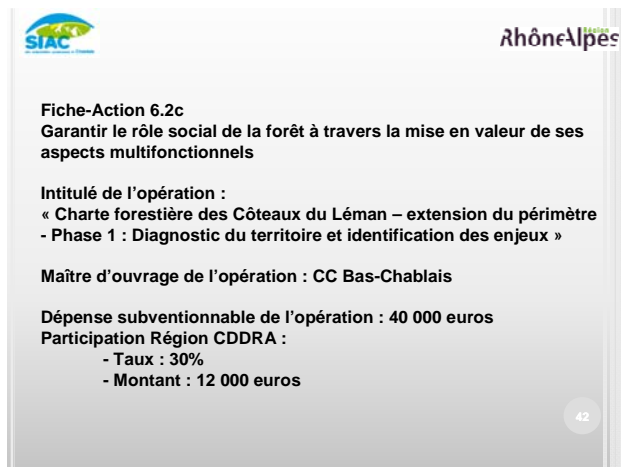
M. Meynet note qu'au niveau des axes, il y a une contradiction entre le 6 (filiale courte) et le 7 (export). Aujourd'hui, les chaufferies du Chablais consomment 4 000 tonnes et l'on dispose de 73 000 tonnes de ressources.

Mme Charmot évoque le bois ressource respectueux de l'environnement. Elle souligne que les routes d'exploitation forestières ne sont pas respectueuses de l'environnement et qu'elles portent atteinte à la flore. M. Meynet précise que lors des travaux sur les routes d'exploitation, tous les matériaux sont pris sur place et il n'y a pas d'apport de matériau extérieur. L'impact sur la faune lui paraît donc limité. M. Dray fait part de l'impact de cette exploitation sur les risques de pollution des zones de captage d'eau et relève le rôle essentiel de la forêt pour l'eau. Les forestiers, dans ce sens, protègent l'eau. M. Veille s'interroge sur le rôle des stations de ski dont l'impact est beaucoup plus important. Il ajoute que la filière bois est en déficit au niveau national et qu'il est nécessaire de la soutenir. Le seul moyen de la dynamiser est de pénétrer dans cette forêt dont le paramètre impact paysager est pris en compte. Au niveau écologique, certaines orchidées ne pousseraient pas sans les routes forestières. Mme Charmot approuve la filière bois française mais estime qu'il faut réfléchir à la desserte.

M. Grange pose la question de la différence entre le PAT et le PSADER. M. Veille répond que le PAT est un outil de diagnostic à destination du SIAC qui en est propriétaire. Il ajoute que la COFOR (communes forestières) apporte un soutien technique notamment par le PSADER. Mme Jordan précise que l'intervention de M. Veille montre bien l'intégration du PAT dans le PSADER.

3. Présentation des demandes de financements des premières actions

Présentation de l'extension de l'analyse forestière au périmètre du bas-Chablais dans le cadre de la charte forestière du territoire, CCBC



SIAC Rhône-Alpes

Fiche-Action 6.2c
Garantir le rôle social de la forêt à travers la mise en valeur de ses aspects multifonctionnels

Intitulé de l'opération :
« Charte forestière des Côteaux du Léman – extension du périmètre
- Phase 1 : Diagnostic du territoire et identification des enjeux »

Maître d'ouvrage de l'opération : CC Bas-Chablais

Dépense subventionnable de l'opération : 40 000 euros
Participation Région CDDRA :
- Taux : 30%
- Montant : 12 000 euros

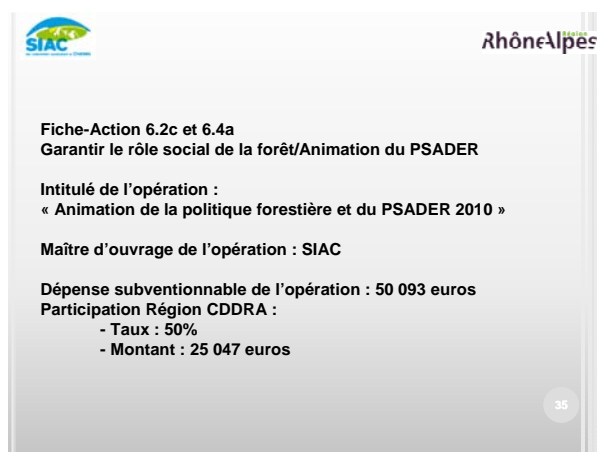
42

Suite à la charte des Côteaux du Léman (SIEM, CCCL et 5 communes de la CCBC), la CCBC souhaite étendre cette charte aux 9 communes non incluses. Mme Baud indique que le diagnostic du territoire des 9 communes est nécessaire pour entrer dans un second temps en phase de programme d'action sur les deux territoires de la CCBC, CCCL et les communes de Fessy, Lully et Brenthonne. Le portage du programme d'action est opéré par le SYMASOL.

Commentaires et remarques :

Cette fiche-action sera vérifiée avec les services de la Région. Le coût paraît important pour un diagnostic concernant que 9 communes et par le manque de pièces justificatives (devis). Cette fiche pourrait être revue.

Présentation de l'animation de la politique forestière et du PSADER 2010, SIAC



SIAC Rhône-Alpes

Fiche-Action 6.2c et 6.4a
Garantir le rôle social de la forêt/Animation du PSADER

Intitulé de l'opération :
« Animation de la politique forestière et du PSADER 2010 »

Maître d'ouvrage de l'opération : SIAC

Dépense subventionnable de l'opération : 50 093 euros
Participation Région CDDRA :
- Taux : 50%
- Montant : 25 047 euros

35

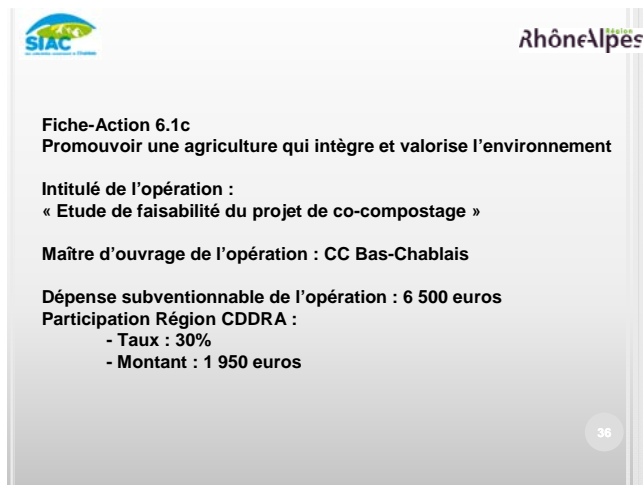
Mme Garin précise la correction à 50 000 euros au lieu de 50 093 euros.

M. Meynet présente la fiche en indiquant la mise à disposition d'un équivalent temps plein de la Chambre d'Agriculture au SIAC pour l'animation du PSADER. Il ajoute que dans le CDRA, une convention Haut-Chablais-Chambre d'Agriculture existait maintenant l'extension du PSADER à l'ensemble du territoire.

Commentaires et remarques :

Pas de remarques.

Présentation de l'étude de faisabilité du projet de co-compostage, CCBC



Fiche-Action 6.1c
Promouvoir une agriculture qui intègre et valorise l'environnement

Intitulé de l'opération :
« Etude de faisabilité du projet de co-compostage »

Maître d'ouvrage de l'opération : CC Bas-Chablais

Dépense subventionnable de l'opération : 6 500 euros
Participation Région CDDRA :
- Taux : 30%
- Montant : 1 950 euros

Le projet met en exergue la nécessité de travailler avec les agriculteurs pour préserver la bonne gestion des eaux et des sols. Le territoire du bas-Chablais comprend de plus en plus de céréaliers et pose le problème d'humus dans les sols. Ce constat entraîne le besoin d'une réflexion sur les effluents d'élevage et des déchets verts.

L'objectif de l'étude est d'établir un état des lieux des effluents (surfaces, volumes) et de voir de quelle manière on pourrait intégrer les déchets verts pour produire du co-compostage.

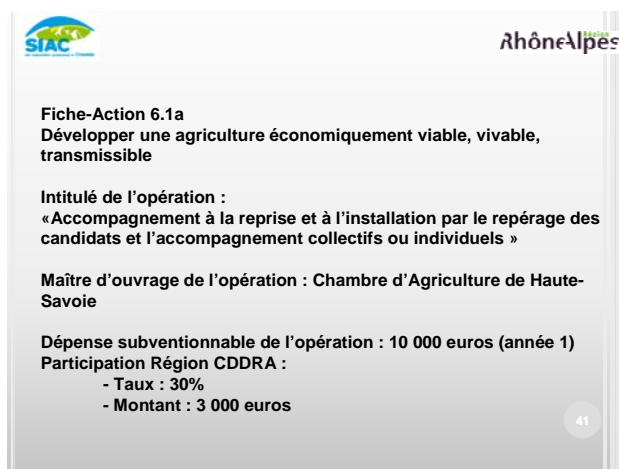
Commentaires et remarques :

Mme Guyomard souligne l'importance de l'entrée « effluent » pour un financement Leader.

Mme Garin émet un avis favorable.

M. Dray souhaite que l'étude intègre des analyses d'azote 15 pour une approche complémentaire.

Présentation du projet transmission des exploitations agricoles – repérage candidats et accompagnements collectifs, Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie



Fiche-Action 6.1a
Développer une agriculture économiquement viable, vivable, transmissible

Intitulé de l'opération :
« Accompagnement à la reprise et à l'installation par le repérage des candidats et l'accompagnement collectifs ou individuels »

Maître d'ouvrage de l'opération : Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie

Dépense subventionnable de l'opération : 10 000 euros (année 1)
Participation Région CDDRA :
- Taux : 30%
- Montant : 3 000 euros

L'objectif du projet est de sensibiliser les agriculteurs pour la reprise de leur activité. Il doit permettre de répondre à la demande des plus jeunes notamment en sensibilisant les cédants d'exploitation et accompagner les nouveaux exploitants.

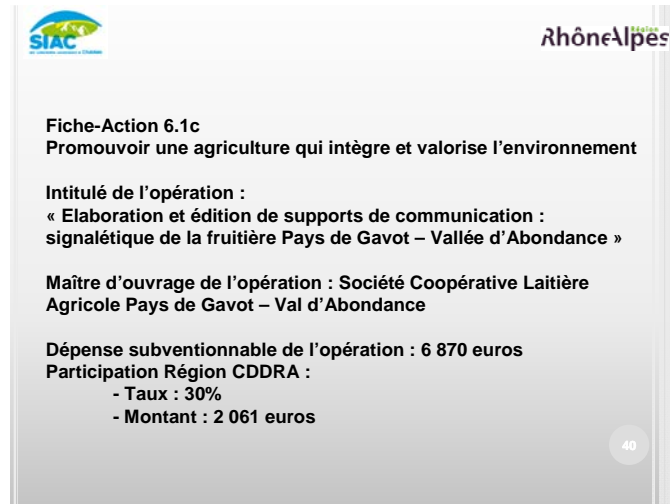
Commentaires et remarques :

Le budget annuel de l'opération pour cette année s'élève à 10 000 euros avec une demande faite sur 6 ans.

Mme Garin rappelle que le projet doit être présenté chaque année et que rien n'est acquis d'une année sur l'autre. Une présentation et un bilan seront demandés chaque année et au vu des éléments, un financement pourra être de nouveau accordé.

M. Moille précise qu'un surplus d'aide existe déjà par le biais des lignes directes et préconise une action plus ciblée.

Présentation du projet de signalétique de la fruitière du Pays de Gavot – Vallée d'Abondance, Société Coopérative Laitière Agricole Pays de Gavot-Val d'Abondance



La Coopérative Laitière Agricole Pays de Gavot-Val d'Abondance est la seule coopérative à produire l'AOC Abondance, Reblochon. L'atelier propose la vente en ligne directe des produits. L'idée est donc de renforcer l'attractivité de la fruitière par une signalisation routière adaptée. Le projet vise par la suite à agrandir les caves et rendre plus accueillant cet atelier.

Mme Garin rappelle que les dossiers complets doivent être transmis au SIAC pour le 20 juin pour une présentation en comité de pilotage le 09 juillet.

Présentation du calendrier des prochaines réunions.

M. Meynet clôt la réunion.

Après avoir remercié les participants, Mme Garin clôt la séance à 12h45.